

Association Cerebral Genève

63° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 6 MAI 2021

Procès-verbal: Aurélie Richard, Edith Roy, Olivier Reymermier

Lieu: par visio-conférence, l'association Cerebral Genève étant basée à Onex.

CONTEXTE

En raison de la situation sanitaire, l'Assemblée générale de l'association Cerebral Genève n'a malheureusement pas pu avoir lieu sous sa forme habituelle. Conformément à l'Ordonnance 3 COVID-19 édictée par le Conseil fédéral, les associations ont été autorisées à tenir leur assemblée générale 2021 en ligne ou de prendre leurs décisions par écrit, même si les statuts ne prévoient pas ces options. Afin de protéger les membres tout en permettant à la vie associative de suivre son cours, le Comité a décidé d'organiser l'Assemblée générale par visioconférence.

INTRODUCTION

Mesdames Mickaëlle Haution-Pra et Séverine Lalive Raemy, co-présidentes, ouvrent la 63^e Assemblée générale ordinaire. Elles rappellent qu'elle a été valablement convoquée selon les statuts.

Une liste des membres excusés est disponible à la demande ainsi que l'ordre du jour de la présente Assemblée, le procès-verbal de la précédente Assemblée générale et le rapport d'activité 2020.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 JUIN 2020

Disponible sur le site internet de l'association, le procès-verbal de la 62^e Assemblée générale est soumis à l'approbation des membres.

Résultat du vote : Le procès-verbal de la 62^e Assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2020

Le rapport d'activité 2020 a été envoyé par courrier à tous les membres et est également disponible sur le site internet de l'association. En voici un bref résumé présenté par M. Olivier Reymermier :

2020 : entre adaptation, solidarité et créativité

Lors de la première vague :

- Annulation de toutes les prestations y compris séjour de Pâques entre le 13 mars 2020 et fin juin 2020.
- Appels auprès de 67 familles membres de l'association Cerebral Genève, accueillant un enfant ou un adulte en situation en handicap à domicile.
- Collaboration avec l'association Réshange pour distribuer gratuitement aux familles des masques en tissu cousus par des bénévoles.
- Coordination entre organismes de loisirs pour discuter des risques et définir un plan de protection commun.
- Une AG par correspondance

Durant l'été, Cerebral Genève a été en mesure d'organiser de 10 séjours d'une semaine, avec une réduction de la taille des groupes à 6 participants. En tout, ce sont 70 participants (au lieu de 97 en 2019) qui ont pu bénéficier pour leur plus grande joie d'une semaine de vacances après un confinement qui a été très éprouvant.

A la rentrée, toutes les activités ont pu reprendre entre le 4 septembre et le 8 novembre. La deuxième vague a alors provoqué l'annulation de toutes les prestations jusqu'au séjour de Nouvel an. Grâce à une très bonne

collaboration avec le Service du médecin cantonal, ce séjour a pu avoir lieu, avec deux groupes de 6 personnes pendant 4 jours.

Quant au séjour au bord de mer, initialement prévu en septembre 2020, il est reporté à 2022.

Quelques chiffres sur l'impact de la pandémie :

- Réduction du nombre de prestations de 1'720 journées en 2019 à 956 journées en 2020
- Augmentation du coût à la journée de 450 fr. à 550 fr., soit une perte extraordinaire de 60'000 fr.
- 80 litres de solution hydro-alcoolique
- 3'000 masques chirurgicaux utilisés

Nouveautés

Dans le cadre de Cerebral Genève :

- Amélioration de la formation des moniteurs : un processus innovant de développement de compétences.
- Directives en cas d'incendie
- Nouvelle application de gestion des données

Avec nos partenaires:

- Mise à jour du contrat des centres de jour de la Fondation Clair Bois
- Travaux en vue du renouvellement du plan stratégique cantonal sur le handicap
- Transition vers la majorité : informations aux parents et aux collaborateurs de l'OMP

M. Olivier Reymermier remercie les différents donateurs, bénévoles et partenaires. Il souligne également le grand engagement des responsables d'activités, des équipes de moniteurs, du Comité ainsi que des collaborateurs du secrétariat, sans qui cette année compliquée n'aurait pas pu être traversée avec autant de succès.

Question soumise au vote : Approuvez-vous le rapport d'activité 2020 ?

Résultat du vote : Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES 2020 ET DU BUDGET 2021

Les comptes 2020 et le budget 2021 sont disponibles aux pages 23 à 25 du rapport d'activité.

M. Carlos Bachmann, trésorier depuis juin 2020, se présente à l'Assemblée, puis rencontre un problème de connexion. M. Olivier Reymermier prend la suite et présente les comptes.

Produits d'exploitation

Sans surprise, les produits d'exploitation 2020 sont en baisse d'environ 50'000 fr. A relever particulièrement la baisse des recettes liées à la facturation aux participants. Moins de prestations signifie évidemment moins de facturation. Heureusement, les dons sont quant à eux en forte hausse de 68'000 fr. Un don de 63'000 fr. de la Chaîne du Bonheur est venu combler le déficit extraordinaire lié au COVID.

Les autres produits d'exploitation accusent une forte diminution. Celle-ci s'explique par le fait que toutes les locations externes ont été annulées et que les nuitées des moniteurs (valorisées comme salaire en nature) ont également fortement diminuées.

Au niveau du budget 2021, il est prévu de manière très prudente. Nous avons estimé n'être en mesure de proposer que la moitié des prestations habituelles en raison de la COVID.

Charges d'exploitation

Le passage de la COVID a provoqué une baisse générale des charges.

Un point à relever pour le budget 2021 : les charges d'exploitation sont plus importantes que d'habitude en raison du développement en cours de la nouvelle application de gestion des activités, des membres et des moniteurs.

Résultat d'exploitation

Sur les 162'000 fr. attribués aux fonds affectés, ce sont 155'000 fr. qui ont dû être provisionnés dans un fonds OFAS. En effet, en raison de la pandémie, toutes les prestations stipulées dans le contrat de prestation n'ont pas pu être délivrées. Par conséquent, un principe de précaution a été appliqué en mettant cet argent de côté, dans l'attente que l'OFAS se positionne sur la manière dont elle va adapter ses directives à la situation sanitaire. Une provision identique est prévue pour le budget 2021. Dans le poste « Utilisation des fonds affectés » figurent principalement l'amortissement du bâtiment et du bus acheté en 2019.

Au final, l'exercice se termine sur une note positive : l'année est pratiquement bouclée à l'équilibre avec une perte maîtrisée de 2'158 fr.

Budget 2021 : Contrairement à 2020 qui se termine bien, le budget prévoit un déficit de 222'000 fr., principalement lié à la crise COVID. Une recherche de fonds importante a été lancée en janvier, afin d'anticiper la situation et les premières bonnes nouvelles commencent à arriver. Les activités devraient ainsi pouvoir être maintenues avec des plans de protection efficaces, tout en assurant la stabilité financière de l'association.

Actif et Passif

L'association dispose de liquidités suffisantes pour assurer 6 mois de fonctionnement. Sous la mention « immobilisations corporelles » figure en fait le pavillon, dont la valeur diminue chaque année en raison de son amortissement progressif.

Hormis une hypothèque de 147'000 fr. qui sera remboursée d'ici 5 ans, l'association n'a aucune dette à moyen terme.

Il faut relever l'augmentation des fonds affectés engagés (en raison du montant de l'OFAS qui est provisionné pour les prestations non-réalisées en 2020), ainsi que celle du capital de l'association (+83'000 fr.) en raison d'une subvention extraordinaire de l'OFAS par rapport au précédent contrat de prestation 2015-2019.

Conclusion

Malgré un contexte très délicat, ainsi que deux interruptions de nos prestations en 2020, force est de constater que l'association a su maintenir le cap tout en assurant un équilibre financier. Cette situation est le fruit de la générosité de nos donateurs et d'un fort investissement de nos équipes et du comité. Qu'ils en soient tous remerciés.

Révision des comptes

Nommée à l'Assemblée générale 2020, la Fiduciaire COFIDA SA est représentée par M. Antonio Pezzullo. Suite aux différents contrôles effectués, M. Pezzullo explique que les comptes sont conformes à toutes les normes auxquelles Cerebral Genève est soumise.

Question soumise au vote : Approuvez-vous les comptes 2020 et le budget 2021 ?

Résultat du vote : Les comptes 2020 et le budget 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DECHARGE ET ELECTION DU COMITE

Les deux nouvelles co-présidentes se présentent avec la collaboration de Clotilde Lusson, membre du comité.

Le comité enregistre une nouvelle admission cette année :

Clotilde Lusson, diplômée de l'Ecole de Culture générale et en situation de handicap, se présentant comme membre et présente ses motivations pour sa contribution au sein du comité.

Se présentent au comité de Cerebral Genève :

Séverine Lalive Raemy, co-présidente Mickaëlle Haution-Pra, co-présidente Edouard Kiper, vice-président Carlos Bachmann, trésorier Aldo Cvintal, membre Laurence Miserez, membre Pierre-Alain Goetschmann, membre Anne-Chantal Héritier, membre Jaqueline Léon, membre Clotilde Lusson, membre Raffaella Meakin, membre

Le Bureau est composé par :

Séverine Lalive Raemy, co-présidente Mickaëlle Haution-Pra, co-présidente Edouard Kiper, vice-président

Selon les statuts, les personnes suivantes ont un droit de signature collective à deux dans les configurations suivantes : deux membres du Bureau (les noms étant mentionnés ci-dessus) ou un membre du Bureau et le secrétaire général, Olivier Reymermier.

Questions soumises au vote :

- Acceptez-vous de donner décharge au comité pour la gestion 2020 ?
- Acceptez-vous d'élire le nouveau comité ?

Résultat du vote : A l'unanimité, l'Assemblée générale donne décharge au comité pour la gestion 2020 et élit le nouveau comité.

COTISATIONS

Les cotisations annuelles sont inchangées. Elles sont donc respectivement de 80.- pour les membres actifs et de 50.- pour les membres amis.

Résultat du vote : Les cotisations 2021 sont approuvées à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

Les propositions de modification sont mentionnées en gras ci-dessous :

Art. 11

Composition du Comité

Le Comité est composé d'au moins cinq membres et comprend :

- a) un-e Président-e,
- b) un-e Vice-président-e,
- c) un-e Trésorier-ère,
- d) des membres.

Il se compose de représentants issus des membres actifs, notamment de parents de personnes vivant avec une paralysie cérébrale (enfants ou adultes) ou de personnes en situation de handicap elles-mêmes, majeures et jouissant de leurs droits civiques et civils.

Afin d'encourager l'inclusion de nos membres en situation de handicap dans le comité, un statut de membre extraordinaire a été défini. Les membres extraordinaires ont uniquement une voix consultative.

Les membres du Comité sont élus pour une durée d'une année.

Le Comité se constitue lui-même. Il nomme en son sein le/la Président-e, le/la Vice-président-e, le/la Trésorier-ère.

Commentaire : Suite au vote populaire du 29 novembre 2020 à Genève, les personnes en situation en handicap, y compris celles sous curatelle de portée générale, ont recouvré l'ensemble de leurs droits politiques. Les termes ci-dessus n'ont donc plus de raison d'être et doivent être supprimés.

Art. 11bis

Election d'une Coprésidence

Sur proposition du Comité, l'Assemblée Générale peut élire, à la place d'un-e Président-e, deux Co-président-e-s. Les Co-président-e-s exercent ensemble les tâches du/de la Président-e.

Toutes les décisions incombant à la Présidence doivent être avalisées par les deux Co-président-e-s. En cas de désaccord au sein de la Co-présidence, les membres du Bureau procèderont à un vote.

Commentaire : Afin de partager la présidence entre deux membres du Comité et ainsi d'alléger la charge individuelle liée à cette fonction, le Comité propose l'ajout de l'Art. 11bis. Cette modification formalisera une pratique en vigueur depuis l'Assemblée Générale du 06 juin 2020.

Par ailleurs, plusieurs modifications de forme ont été réalisées :

- le terme « personnes handicapées » est remplacé par celui de « personnes en situation de handicap »;
- les termes « Assemblée Générale », « Comité », « Organe de révision » ou encore « Bureau » ont été corrigés afin d'intégrer systématiquement une majuscule au début du mot ;
- les différents rôles tels que « Président-e », « Trésorier-ère », etc. ont été déclinés dans le respect du langage épicène.

Question soumise au vote: Approuvez-vous les modifications des statuts mentionnées ci-dessus?

Résultat du vote : A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve la modification des statuts.

DIVERS, COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

N'ayant pas reçu d'autres demandes d'intervention, Mesdames Mickaëlle Haution-Pra et Séverine Lalive Raemy annoncent la clôture de la partie statutaire de la 63^e Assemblée générale.

2e PARTIE: CONSULTATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Les deux co-présidentes annoncent les trois questions qui seront abordées avec nos membres :

- Quelles perspectives pour Cerebral? Nos prestations correspondent-elles à vos besoins?
- Défense et promotion des droits des personnes en situation de handicap : quels axes estimez-vous que Cerebral Genève devrait défendre en priorité ?
- Quel rôle attendez-vous de la part de Cerebral dans les situations de tension entre parents et institutions?

Plusieurs parents, des personnes concernées ainsi que des partenaires prennent la parole à tour de rôle pour présenter leurs témoignages, attentes et souhaits. En résumé, les points suivants sont ressortis :

• Une demande pour un accompagnement individualisé, que ce soit pour les personnes résidant en foyer ou durant une hospitalisation.

- Les prestations actuelles (week-ends, séjours, groupes de discussion et séances de massages) sont décrites comme essentielles. Une augmentation de leur nombre serait très appréciée.
- La création d'un organe de contrôle qualité est demandée, ainsi qu'un recueil des situations problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap.
- Un rappel que le rôle de Cerebral Genève est de défendre les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.
- La création d'un groupe de bénévoles disposés à intervenir dans les foyers ou à l'hôpital.
- La création de logements adaptés innovants où plusieurs personnes en situation de handicap pourraient vivre en colocation, tout en étant intégrés dans des éco-villages (par exemple).

Conclusion de la discussion

Mesdames Mickaëlle Haution-Pra et Séverine Lalive Raemy remercient très sincèrement les membres pour leur collaboration importante lors de cette Assemblée Générale tenue de manière inhabituelle. Lors du prochain comité, chacun des points abordés ce soir sera repris afin d'être discuté. Une réponse sera apportée dans le courant de l'année sur la manière dont ces demandes pourraient être intégrées dans l'offre actuelle des prestations de l'association Cerebral Genève.

Sur ces mots, la 63^e Assemblée Générale est close.

Mickaëlle Haution-Pra

Co-présidente

Séverine Lalive Raemy

Co-présidente

Olivier Reymermier Secrétaire général